

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 8 mars 2018

### **« Engagement pour la parité d'ici 2020 » dans l'ESS** **L'UDES veut s'engager sur des objectifs tenables**

Le Haut-commissariat à l'économie sociale et solidaire organise ce jour la signature de l' « Engagement pour la parité d'ici 2020 » des grands réseaux de l'ESS. L'UDES, ainsi que d'autres acteurs de l'économie sociale et solidaire, ont décidé de ne pas signer ce texte.

Si la démarche entreprise est évidemment louable et le bien-fondé incontestable, l'UDES considère que l'engagement d'une stricte parité femme/homme dans les instances dirigeantes des entreprises de l'ESS est un objectif atteignable mais pas avant 2022. Les membres de l'Union ont besoin d'être accompagnés pour faire monter les femmes en responsabilité. Des progrès ont d'ores et déjà été réalisés depuis février 2017, date de parution du rapport du Conseil supérieur de l'ESS sur l'égalité femmes/hommes, même si dans bon nombre de structures, le compte n'y est pas.

Par ailleurs, les entreprises représentées par l'UDES ont souvent des instances à peine renouvelées ou en cours de mandats. L'Union ne peut ainsi signer en leur nom un texte qui les soumettrait à des obligations pouvant remettre en question et disposer de leur gouvernance et statuts dans des délais aussi courts.

Malgré cela, l'UDES et ses adhérents poursuivront leurs travaux en faveur de l'égalité femme/homme entrepris depuis plusieurs années et ayant abouti à des actions concrètes comme la signature de [l'accord multiprofessionnel sur l'égalité professionnelle femme/homme dans l'ESS](#) qui prévoit des engagements forts pour faire évoluer la gouvernance des entreprises de l'ESS.

**UDES** - L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES) regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. Avec plus de 60 000 entreprises et établissements, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire. Quatre principes guident l'action de l'Union : la réciprocité, la responsabilité, l'utilité et l'expérimentation sociale, le développement durable.